

Le conseil du Dr GROG



Si vous recevez un bon pour un vaccin antigrippal gratuit, procurez-vous votre vaccin sans attendre.

Chaque année, les Caisses d'Assurance-Maladie envoient un formulaire de prise en charge du vaccin antigrippal aux assurés dits « à risque » c'est-à-dire fragilisés par certaines maladies chroniques ou par leur âge. Ce bon leur est adressé dans les jours qui suivent l'arrivée du vaccin antigrippal dans les pharmacies. Cette année, le vaccin étant mis en vente à partir du 12 octobre, le bon devrait arriver dans les boîtes aux lettres des bénéficiaires vers la fin octobre. Ceux qui le reçoivent peuvent l'utiliser jusqu'à la fin décembre. Cependant, l'expérience prouve qu'il faut utiliser le bon et demander son vaccin sans attendre car :

- ❑ le volume de vaccins antigrippaux mis sur le marché français est de l'ordre de 11 millions de boîtes et la majorité des boîtes de vaccin antigrippal (environ 8 millions) est destinée aux bénéficiaires du bon gratuit.
- ❑ la peur de la grippe aviaire peut pousser une partie de nos concitoyens à acheter un vaccin à ses frais dès la mise sur le marché, dans l'espoir (chimérique) de se protéger contre la grippe des poules et des oiseaux. L'hiver dernier, plusieurs millions de boîtes ont ainsi été achetées en quelques semaines, vidant du même coup les stocks destinés aux « personnes à risques ».

Actuellement, les media parlent un peu moins de grippe aviaire mais, à tout moment, une ruée sur le vaccin antigrippal similaire à celle de l'hiver dernier peut se reproduire.

Si vous recevez un bon pour un vaccin antigrippal gratuit, c'est que vous avez vraiment intérêt à vous faire vacciner. Dès réception de ce bon, procurez-vous le vaccin sans attendre.

Sources : Open Rome et réseau national des GROG



Le Dico du doc

EFFICACITE VACCINALE

On se vaccine pour éviter une maladie ou une complication de cette maladie. L'efficacité d'un vaccin est mesurée en tenant compte du pourcentage de personnes vaccinées qui évitent cette maladie ou cette complication. Cependant, un pourcentage pris isolément n'a pas de sens. Si on vous dit « le vaccin X est efficace à 75% », demandez « 75% de quoi ? ».

Prenons l'exemple de la grippe humaine.

- Le vaccin antigrippal a une efficacité contre la mortalité par grippe proche de 100%. Cela explique pourquoi on vaccine en priorité ceux qui risquent de mourir de grippe, en raison d'une fragilité pré-existante liée à certaines maladies chroniques (cancer, bronchite chronique, diabète, maladies du coeur, mucoviscidose, etc.) ou à leur âge.
- Le vaccin antigrippal a une efficacité contre les symptômes de grippe de l'ordre de 60 à 80%. Cela signifie que, pendant une épidémie de grippe, les personnes vaccinées présentent parfois des symptômes de grippe peu intenses et bénins.
- Le vaccin antigrippal n'est pas efficace du tout contre les infections qui ressemblent à la grippe mais qui n'en sont pas. C'est très logique : ces « pseudo-grippes » sont provoquées par des agents infectieux très différents des virus grippaux. Ils sont insensibles à un vaccin qui ne leur est pas destiné.

❑ Source : Cohen JM, Errieau G et coll. Les défis de la grippe. La Simarre éditeur, sept. 2004